

En permanence, pensez à apporter les derniers avis d'imposition du foyer ainsi qu'un justificatif de propriété (taxe foncière...)

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est lancée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Ce dispositif permet de proposer des permanences-conseil et de mobiliser des subventions à travers un accompagnement pour réhabiliter les logements.

Focus propriétaires bailleurs

Des **aides spécifiques** pour :
Améliorer la **performance énergétique**
Agir contre l'**habitat indigne**
Louer solidaire et **sécuriser** votre **gestion locative**



PERMANENCES 2026 2ème SEMESTRE

les vendredis de **9h à 12h**, libres et gratuites sur RDV
A l'espace France services de L'Argentière-La Bessée
ou en itinérance sur les communes du Pays des Écrins

3 juillet

France services de Vallouise-Pelvoux

10 juillet

Mairie des Vigneaux

17 juillet

31 juillet

Mairie de Champcella

7 août

21 août

28 août

Mairie de Freissinières

4 septembre

11 septembre

18 septembre

2 octobre

16 octobre

23 octobre

30 octobre

13 novembre

27 novembre

11 décembre



PRISE DE RENDEZ-VOUS :

Christel BELLINO, conseillère habitat :

c.bellino@solihha.fr 04 92 51 89 01

Salima DI CREA, accueil :

contact.hautesalpes@solihha.fr 04 92 51 53 34

Les Fauvettes II, 1 rue des Marronniers - 05 000 Gap



PROPRIÉTAIRES CO-PROPRIÉTAIRES

RÉNOVEZ VOTRE ÉCRIN !



Des **aides**,
des **conseils**,

un **accompagnement gratuit**
pour rénover ou adapter votre logement

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2025-2028



COMMENT FAIRE ?



J'ai un **projet de travaux**, je prends RDV auprès de SOLIHA, je vérifie mon éligibilité.



Le technicien SOLIHA **visite mon logement** et réalise les diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic adaptation, grille de dégradation...)



Je demande les **devis** correspondant au scénario de travaux retenu.



SOLIHA m'aide pour déposer mon **dossier** complet auprès des financeurs.



Je réalise mes **travaux** (il est prudent d'attendre l'accord des subventions de l'ANAH)



Après la visite de contrôle, SOLIHA m'accompagne pour déposer mes demandes de **versement des aides réservées**.

LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉ AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER

A QUI S'ADRESSENT LES AIDES ?

Aux propriétaires* d'un logement de **plus de 15 ans** occupé à titre de **résidence principale**, situé sur la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

**Sous-condition de ressources pour les propriétaires occupants*

Plafonds de ressources ANAH 2026 pour les propriétaires occupants :

Nb personnes dans le foyer	Catégorie de ressources	Plafond RFR (*) €
1	Très modestes	17 363 €
	Modestes	22 259 €
2	Très modestes	25 393 €
	Modestes	32 553 €
3	Très modestes	30 540 €
	Modestes	39 148 €
4	Très modestes	35 676 €
	Modestes	45 735 €
5	Très modestes	40 835 €
	Modestes	52 348 €
Par personne supplémentaire	Très modestes	+ 5 151 €
	Modestes	+ 6 598 €

Plafond RFR (*) € : « **Revenu Fiscal de Référence** » de l'année n-1 figurant sur la 1^{ère} page de l'avis d'imposition et de l'ensemble des membres du foyer

POUR QUELS TRAVAUX ?

Réhabilitation complète

d'un logement vétuste et/ou vacant (gros œuvre, plomberie, électricité...)



Rénovation énergétique d'ampleur

de votre logement (isolation, chauffage, ventilation...)



Adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap (adaptation de salle de bain, monte-escalier...)



VOUS HABITEZ ICI ? VOUS ÊTES CONCERNÉS !

L'Argentière-La Bessée . Les Vigneaux . La Roche de Rame
Saint Martin de Queyrières . Puy Saint Vincent . Champcella
Vallouise -Pelvoux . Freissinières